

**PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT
(PROMODEV)
Forum Mondial sur l'Accès à la Terre
Proposition du Secrétaire Général de la PROMODEV, Talot BERTRAND**

ACCÈS À LA TERRE ET SÉCURITÉ DE LA TENURE EN HAÏTI

1.- Situation de l'accès à la terre en Haïti

La République d'Haïti occupe le tiers occidental d'une île qui se trouve entre la Mer des Caraïbes et l'Océan Atlantique Nord. C'est un pays montagneux et densément peuplé (288 hab./km²), avec une croissance rapide de la population, qui doublerait d'ici 30 ans, ce qui accentue la pression démographique.

Par sa position géographique, Haïti appartient aux zones à risques du bassin des Caraïbes et subit annuellement les assauts des vents des tropiques. Les cyclones et inondations font partie de la réalité saisonnière, particulièrement durant la période allant d'août à novembre. En plus des inondations et cyclones, Haïti est confrontée aux corollaires obligés qui sont les éboulements et glissements de terrains, les raz de marée, la sécheresse, les épidémies, etc.

La superficie d'Haïti s'élève à 27.750 km² pour une population de 10.085.214 habitants mais seulement 29% sont constitués de terres arables et, seulement 49% de celles-ci seraient mises en culture selon les estimations du FMI (2006). Les terres agricoles d'Haïti sont caractérisées par la taille extrêmement réduite des parcelles. Environ 80% de celles-ci ont une taille comprise entre 1 à 1,8 Ha. Il est très probable que la pression sur les terres agricoles va augmenter avec les migrations des centres urbains vers les campagnes, dues au récent tremblement de terre.

Outre la taille restreinte des parcelles et la pression sur les terres agricoles, la tenure foncière en Haïti est caractérisée par l'absence de formalisation de la tenure comme de celle des transactions foncières. Bien que le code civil stipule que l'enregistrement des transactions foncières et des titres fonciers doit être effectué, dans la plupart des cas ni les transactions portant sur les acquisitions foncières ni les changements de propriétaires à la suite d'héritage ne sont, respectés. Un tiers des parcelles rurales d'Haïti ne sont pas enregistrées et 19% ont seulement le reçu d'acquisition du terrain comme preuve de propriété. Environ 75% des contrats fonciers du pays suivent les normes et les accords traditionnels.

Dans ce contexte de tenure informelle, la plupart des paysans d'Haïti sont les propriétaires de leur parcelle de terre. Ils possèdent généralement leur lopin de terre soit par héritage soit par achat. A cause des règles de succession de la famille élargie sur la tenure en zones rurales, la fragmentation de la terre familiale complique davantage encore la situation déjà malaisée de la taille des parcelles. En outre, la complexité des règles d'héritage en matière de tenure foncière dans les familles élargies prête aux conflits entre les membres de la famille quant à l'accès à la terre ainsi qu'à la tenure.

La location de terre et le métayage sont deux façons pour les paysans haïtiens de se procurer un supplément de terre. Celle-ci peut être prise en location de l'Etat, de propriétaires absents ou de propriétaires locaux et de parents de ces derniers. Les contrats de prise en location sont le plus souvent informels, à court terme et très inéquitables entre les parties. Le métayage est une autre manière pour les paysans haïtiens de se ménager un accès à la terre. Avec les accords de métayage, le fermier doit céder 50% de sa récolte au propriétaire. Les contrats saisonniers de métayage pour les terres à riz étaient au nombre de 30.000 en 2007.

L'insécurité de la tenure foncière représente une contrainte pour les investissements agricoles et on estime que c'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'aménagement de terres irriguées et de bassins versants.

L'Institut National de la Réforme Agraire (INARA) est l'organisme préposé aux questions de tenure foncière dans le pays. Cependant, l'Institut n'a pas été en mesure jusqu'à présent de remplir son rôle en ce qui concerne le foncier et les nécessités du pays en matière d'accès à la terre à cause des difficultés de coordination entre les diverses institutions gouvernementales concernées par les questions foncières dans le pays, des difficultés techniques pour l'adaptation du cadastre aux systèmes actuels de tenure foncière en Haïti et du manque de ressources financières et humaines,.

2.- L'agriculture : un secteur clé de l'économie

La superficie agricole utile (SAU) du pays est de 1 053 107 carreaux ou 1 358 508 Ha, La SAU du département de l'Artibonite reste la plus importante (12 % du total) tandis que la SAU, la plus petite, se trouve dans le département du Sud-Est (1 % du total). Le nombre des exploitations agricoles dont la superficie est inférieure à un carreau (ou 1,29 Ha) varie de 49 % pour le département du Nord-Est à 85 % pour le département du Sud-Est avec une moyenne de 73 % pour les dix départements géographiques. Ces chiffres viennent du premier recensement général de l'agriculture (RGA) réalisé en 2008 / 2009 (MARNDR, 2012).

Du point de vue environnemental, Haïti connaît de grandes limitations avec moins de 1.5% de réserves forestières, et des bassins versants presque complètement dénudés. Le taux de déforestation qui tourne autour de 98 % explique les pertes massives de sol de l'ordre de 30 000 TM par an, la sédimentation subséquente des lacs et des cours d'eau, le blanchiment consécutif des coraux et l'accentuation du régime torrentiel des principales rivières dont les débits erratiques menacent la stabilité de la production agricole dans les plaines irriguées (Victor, 2010).

On estime à 60 % du total la fraction de la population qui s'adonne à l'agriculture dont la part dans la formation du PIB (Produit Intérieur Brut) se situe en dessous des 26 %. Le nombre d'analphabètes tourne également autour de 60 % de la population totale de 10 millions d'habitants tandis que l'on compte 2,5 médecins pour 10 000 habitants alors que le taux de couverture en eau potable ne dépasse pas 50 % de la population totale.

Seulement 10 % de la population ont accès à l'électricité tandis que le bois couvre 71 % de la consommation nationale d'énergie (MDE et al, 2010).

Dans de telles conditions, la production alimentaire ne couvre que 50 % des besoins nationaux alors que la sécurité alimentaire n'est point garantie, faute de la stagnation du pouvoir d'achat de la population qui vit, à plus de 75 %, en dessous du seuil de la pauvreté absolue (CNSA, 2005 ; MPCE, 2007)

L'aggravation du morcellement des terres a atteint la limite du supportable, techniquement parlant, puisque la superficie des exploitations inférieures à 1 carreau est passé de 33 % de la superficie totale en 1971 à 73 % de la SAU en 2012. Ceci est la conséquence du partage égal de l'exploitation agricole entre les héritiers, à chaque génération. En effet, la loi successorale qui régit ce partage égal a été héritée du Code Napoléon. En France, elle était considérée *comme une véritable machine à pulvériser le sol* et abandonnée après qu'on eût observé ses méfaits. En Haïti, cette loi obsolète demeure toujours en vigueur malgré les recommandations formulées pour la changer.

On cultive en Haïti une grande variété de cultures, y compris le maïs, le haricot, le riz, l'igname, le manioc, le mil et le sorgho. Environ 60 pour cent de la population active travaille dans l'agriculture haïtienne, ce qui représente plus d'un quart du PIB d'Haïti. L'insécurité alimentaire en Haïti résulte en grande partie d'un climat macroéconomique axée sur l'exportation axée sur la croissance industrielle, les importations alimentaires et la négligence retranché du secteur agricole, en particulier pour les petits agriculteurs qui cultivent la plupart des aliments haïtienne, et représentent un grand pourcentage de la population souffrant d'insécurité alimentaire.

3. Perspectives d'avenir

En Haïti, il est important de penser à une réforme agraire qui serait adaptée au contexte haïtien en favorisant l'exploitation durable des ressources naturelles. On doit se mettre d'accord sur les problèmes agro-fonciers spécifiques du pays sans la solution desquels aucune avancée significative ne peut être faite au niveau de l'agriculture. Pour résoudre ces problèmes, il faut une approche qui les attaque dans leurs diverses facettes, comme l'injustice dans la séparation des terres, l'insécurité de la propriété, l'insécurité de l'exploitation et l'indivision ; il importe aussi d'appliquer toutes les législations qui ont été adoptées dans le temps par rapport aux problèmes agro-fonciers, promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le milieu rural. Il faut aussi prioriser l'apologie de l'agriculture familiale dans le cadre du type de réforme agraire qu'on doit préconiser.

En outre, la plupart des décideurs s'accordent pour affirmer que l'intégration de la préparation, de l'atténuation et de la prévention des catastrophes dans l'élaboration de politiques est essentielle afin de réduire la vulnérabilité des populations humaines face aux catastrophes naturelles. Les interventions doivent s'appuyer sur les institutions locales et des stratégies d'adaptation des moyens de subsistance afin de parvenir à des solutions plus durables. L'architecture actuelle de l'aide doit être plus flexible et soutenir des interventions et des approches de développement à plus long terme, même dans

des situations de crise aiguë.¹ La définition de la résilience implique que les systèmes aient la capacité d'anticiper et de planifier en fonction des probabilités perçues et réelles. Les institutions et les individus ont alors la capacité d'agir afin d'éviter des dégâts potentiels et de mettre à profit les possibilités afin d'améliorer la résilience.²

Si les interventions à court terme à la suite d'une crise sont indispensables pour préserver la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des investissements en développement et en intensification sont eux aussi clairement nécessaires afin d'aider les groupes pauvres et vulnérables à augmenter leurs capacités, à gérer les chocs et développer leur résilience face aux chocs à venir. D'autres options pour répondre aux besoins à long terme des groupes vulnérables sont l'instauration d'infrastructures juridiques et administratives qui facilitent la mise en place de filets de sécurité sociale, également propices à la résilience face aux crises économiques. Selon le contexte, des programmes comme les transferts de fonds, les bons alimentaires, les transferts en nature de denrées alimentaires, le travail rémunéré sous forme de vivres et les campagnes d'éducation nutritionnelle peuvent aider à augmenter les revenus et la consommation des ménages. Des filets de sécurité sociale doivent être incorporés dans les programmes nationaux de protection sociale et les stratégies de gestion des risques.³ Alors, une fois, ces stratégies seront mises en œuvre, les petits producteurs auront normalement l'accès à la terre et ils seront en mesure de mieux valoriser ces terres et ce, dans le but de contribuer à la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la pauvreté en Haïti.

Talot Bertrand, Ing-Agr.

Spécialiste en Education Relative à l'Environnement

Secrétaire Général de la PROMODEV

Phones : (509) 2230-9998 (Bureau) / (509) 3733-5953 (Cellulaire)

Skype : bertrand.talot

Adresse: 82, Rue Lafleur Duchene, Port-au-Prince, Haiti

Website : www.promodev.ht

¹ Alinovi L., Hemrich G., Russo L. 2008. « *Beyond Relief: Food Security in Protracted Crisis* ». FAO et Practical Action Publishing, http://brusselsbriefings.files.wordpress.com/2011/03/reader_humanitarian_aid.pdf

² ADB et IFPRI. 2009. « *Building Climate Resilience in the Agriculture Sector in Asia and the Pacific* ». <http://www.adb.org/sites/default/files/pub/2009/Building-Climate-Resilience-Agriculture-Sector.pdf>

³ FICR-IFPRI. Mai 2012. « *Reducing the Risk of Food and Nutrition Insecurity among Vulnerable Populations* ». <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ifrcpaper.pdf>